
Erratum

Projet de loi n^o 249

(Privé)

Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, 128^e année, numéro 34 du 21 août 1996.

À la page 5061, 2^e alinéa de l'article 52, il faut lire «l'article 8» au lieu de «l'article 9».

À la page 5062, à la fin du premier alinéa de l'article 54, il faut lire «l'article 186.14» au lieu de «l'article 186.6».

À la page 5062, à l'article 56, il faut lire «L'article 7» au lieu de «L'article 8».

26557

